

Compte-rendu sommaire

vosre contact : Emmanuel CATTIAU
tél : 01 64 10 18 31
courriel : secretariat.general@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 12 juillet 2021

Légalement convoqué le 6 juillet 2021, le Conseil municipal s'est réuni le lundi 12 juillet 2021 à 19h00 à l'Hôtel de ville la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

**Étaient présents : 22 élus (jusqu'au à la délibération n°CM_21_082)
23 élus (à compter de la délibération n°CM_21_083)**

Mme PICHERY, M. GAUDIN, Mme BISSONNIER, Mme BOULAY, Mme DELACOURT, M. SUBIRADA, M. BRIARD, Mme GABAY, M. CANNENPASSE-RIFFARD, Mme FLADIN, M. EL BOUANANI, Mme ARNAULT, M. FRIKART, M. NANDA, Mme MASSANGA (à compter de la délibération n°CM_21_083), M. AUBERT, M. EL BORJE, Mme BOUSEKSOU, Mme DOMBA, M. GACEM, Mme MOUCHRIT, M. PIET, M. LAKHAL

formant la majorité des membres en exercice.

**Avaient donné pouvoir : 9 élus (jusqu'au à la délibération n°CM_21_082)
8 élus (à compter de la délibération n°CM_21_083)**

M. M'PENDJA à Mme PICHERY
M. COTTY à Mme DELACOURT
Mme BENSALÉM à Mme PICHERY
Mme MAGNY à Mme BOULAY
M. BOUDA à Mme BISSONNIER
Mme MASSANGA à M. GAUDIN (jusqu'au à la délibération n°CM_21_082)
M. CONQ à M. BRIARD
Mme CHESNAIS à M. SUBIRADA
Mme POUPARD à M. LAKHAL

Étaient absents : 4 élus

M. FRANCES, Mme TARRASSE, M. POLLET, M. EL GAIED

M. GACEM est désigné comme secrétaire de séance.

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

1. **Candidature à l'appel à projets Plan d'Investissement dans les Compétences « Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » (délibération n° CM_21_081)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet et d'être le porteur du projet Plan d'investissement dans les compétences « repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » ;
- **Approuve** la réponse à l'appel à projets « Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » ;
- **Sollicite** auprès de la Préfecture et les services de l'État en Région Île-de-France la subvention de 270 373 € TTC pour un coût total du projet de 337 967 € TTC ;
- **Autorise** le maire à signer les documents relatifs à ce projet ;
- **Inscrit** le montant de ces dépenses au budget ;
- **Dit** que la recette sera inscrite en prévision au budget.

2. **Convention de concession de neuf places de stationnement au sein du parking situé allée de la perspective entre ALTAREA COGEDIM IDF et la commune de Savigny-le-Temple (délibération n° CM_21_082)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les dispositions de la convention de concession de neuf places de stationnement au bénéfice de ALTAREA COGEDIM IDF ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

3. **Création et détermination des conditions d'intervention et de rémunération d'une activité accessoire de conseil dans le domaine des systèmes d'informations et des télécommunications (délibération n° CM_21_083)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** la création d'une activité accessoire de conseil dans le domaine des systèmes d'informations et des télécommunications pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} août 2021 ;
- **Précise** que le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 5h15 par semaine, soit 22h45 par mois ;
- **Dit** que l'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à 22,33 € brut, soit 508,00 € brut mensuel ;
- **Autorise** le maire à signer tous les actes relatifs y afférent ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2021 et suivants.

2/ Comptes-rendus des décisions du maire et des marchés à procédure adaptée

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (articles L2121-12, L2122-22 4° et L2122-23 du code général des collectivités territoriales) :

DÉCISIONS DU MAIRE		
N° projet	Date	Objet
DM_21_009	16 juin 2021	Conventions de parrainage de la BRED et de la CASDEN dans le cadre du programme agricole communal

MARCHES PUBLICS					
N°	Date	Objet	Prestataires	Montant HT	Durée
21-009	18 juin 21	Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage du programme d'agriculture urbaine de la Ville de Savigny-le-Temple	Thomas Ysembert (Auto entrepreneur)	15 000 € HT maximum sur la durée du contrat	6 mois

La séance est levée le lundi 12 juillet 2021 à 19h29.

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au Secrétariat général et des Assemblées (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 20 juillet 2021

- Panneaux d'affichage municipaux (9 exemplaires)
- Dossier du Conseil municipal (1 exemplaire)
- Site Internet de la Ville (rubrique « Ma ville/Vos élus »)

Affichage en Mairie du 20 juillet 2021 au 23 septembre 2021 pour caractère exécutoire.